



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION JURIDIQUE

Point 40 : Autres questions à examiner par la Commission juridique

FORUM DES CONSEILLERS JURIDIQUES EN AVIATION CIVILE

(Note présentée par Singapour et coparrainée par l'Arménie, l'Australie, les Bahamas, le Botswana, la Bulgarie, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la Finlande, la Gambie, le Ghana, le Japon, le Koweït, la Macédoine du Nord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Pologne, le Qatar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail fournit des informations sur le premier Forum des conseillers juridiques en aviation civile (CALAF 2019) organisé par l'OACI et accueilli par Singapour en mai 2019, et qui a rassemblé plus de 80 conseillers juridiques de 40 États et une organisation régionale.

Le Forum CALAF 2019 a reconnu la contribution des conseillers juridiques qui aident leurs États et leurs organisations à appliquer les traités de droit aérien ainsi qu'à formuler et à mettre à jour les lois et réglementations nationales pour donner effet aux politiques et aux exigences réglementaires nationales. Outre des séminaires et des ateliers juridiques ainsi que d'autres événements similaires, l'organisation régulière du Forum CALAF peut permettre aux conseillers juridiques d'actualiser et d'améliorer continuellement leurs compétences, leurs capacités et leurs aptitudes pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. L'OACI et les États peuvent s'appuyer sur leurs conseillers juridiques pour renforcer et améliorer leur capacité de réaction face aux occasions et aux défis nouveaux et émergents, ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur le développement sûr et efficace de l'aviation civile internationale.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à adopter la résolution de l'Assemblée proposée figurant en appendice à la présente note.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Stratégies d'exécution de soutien — Soutien des programmes — Services juridiques et relations extérieures.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Néant.

1. INTRODUCTION

1.1 La proposition de créer un forum de conseillers juridiques a été avancée pour la première fois à la 37^e session du Comité juridique. Elle visait à permettre de concentrer en permanence et plus facilement les efforts sur les questions intéressant la communauté aéronautique internationale dans le domaine juridique, ainsi qu'à faciliter des interactions et une collaboration plus étroites entre les professionnels du droit aérien, en particulier ceux travaillant dans des organismes qui réglementent l'aviation civile.

1.2 Le premier Forum des conseillers juridiques en aviation civile (CALAF 2019), qui a été organisé par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et accueilli par l'Administration de l'aviation civile de Singapour (CAAS) les 16 et 17 mai 2019 à Singapour, a rassemblé plus de 80 conseillers juridiques de 40 États¹ et une organisation² régionale.

2. TRAVAUX DU PREMIER FORUM CALAF

2.1 Les participants ont partagé leurs points de vue sur les problèmes rencontrés et les solutions adoptées dans le cadre de la mise en œuvre efficace des traités de droit aérien international et des normes et pratiques recommandées (SARP) dans leurs États respectifs. Le Forum a examiné les développements récents et les problèmes émergents ayant une incidence sur l'application et le développement du futur droit aérien, notamment : les menaces qui pèsent sur la sécurité et la sûreté de l'aviation (y compris celles mettant en jeu les drones, les lasers et les cyberattaques) ; la conduite d'enquêtes indépendantes sur les accidents et incidents et la protection des informations de sécurité, comme illustré dans les affaires des vols MH 17 de Malaysia Airlines et de German Wings ; les mesures réglementaires prises en réponse aux accidents et à l'immobilisation ultérieure du Boeing 737 Max ; et l'expérience du Royaume-Uni dans la reconstitution des réglementations nationales en matière de sécurité aérienne en prévision du Brexit.

2.2 Le Forum a souligné les progrès accomplis dans l'élaboration des traités de droit aérien au cours du siècle dernier, à commencer par l'adoption en 1919 de la Convention de Paris sur la navigation aérienne. Depuis la création de l'OACI, 24 instruments de droit aérien international ont été adoptés dans divers domaines tels que la sûreté de l'aviation, la responsabilité des transporteurs aériens et le financement des aéronefs. Le Forum a reconnu le rôle prééminent que l'OACI a joué en tant que principale tribune internationale et diplomatique pour le développement du droit aérien, permettant à ses États membres de trouver des solutions juridiques aux défis nouveaux et émergents et de tirer parti des possibilités de développement de l'aviation civile. Les participants ont saisi l'occasion pour réfléchir sur les moments clés, les impacts et l'expérience de la négociation, de l'adoption, de la ratification et de la mise en œuvre des traités de droit aérien et sur les défis liés à la mise en œuvre de plus de 12 000 SARP.

2.3 Les actes du Forum CALAF 2019 sont en préparation et seront accessibles d'ici le début de l'Assemblée à l'adresse <https://www.icao.int/Meetings/SingaporeSeminar2019/Pages/Proceedings.aspx>.

¹ Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Arménie, Bahamas, Belgique, Botswana, Bulgarie, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Guatemala, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Koweït, Macédoine du Nord, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni, Seychelles, Singapour, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam.

² Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO).

2.4 Lors de l'examen de leur plan d'action, les participants ont salué le Forum CALAF comme une nouvelle plateforme pour des discussions éclairées et des échanges constructifs entre les États membres, ainsi que pour le partage de connaissances et de données d'expérience, y compris en ce qui concerne les meilleures pratiques réglementaires dans un contexte moins formel. Ils ont proposé des mesures et notamment :

- a) la convocation régulière du Forum CALAF pour permettre aux conseillers juridiques en aviation civile de partager leurs données d'expérience, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques réglementaires, et d'actualiser et d'améliorer constamment leurs connaissances et leurs compétences dans l'élaboration et la mise en œuvre du droit aérien et de la réglementation ;
- b) la nécessité d'encourager toutes les administrations de l'aviation civile à inclure des conseillers juridiques internes dans leurs structures pour promouvoir leurs forces, leur efficacité et leur capacité à élaborer et à mettre à jour en temps voulu les lois et réglementations nationales, ainsi qu'à appliquer efficacement les instruments de droit aérien et les SARP ;
- c) l'établissement d'une base de données des conseillers juridiques en aviation civile et la mise à disposition de ressources numériques en vue du partage d'informations juridiques et connexes pertinentes entre les États membres ;
- d) la mise en place d'un cadre/profil de compétences pour aider les administrations de l'aviation civile à recruter et à former des conseillers juridiques en aviation civile afin de renforcer et d'améliorer leurs compétences et leurs capacités d'appui pour les fonctions de réglementation et autres de leurs organisations et de leurs États, en particulier dans les domaines de la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation ainsi que de la mise en œuvre des obligations découlant des traités de droit aérien.

3. CONCLUSION

3.1 Le premier Forum CALAF a reconnu la contribution des conseillers juridiques en aviation civile qui aident leurs États et leurs organisations à appliquer les traités de droit aérien ainsi qu'à formuler et à mettre à jour les lois et les réglementations nationales pour donner effet aux politiques et aux exigences réglementaires nationales. Outre des séminaires et des ateliers juridiques ainsi que d'autres événements similaires, la convocation régulière du Forum CALAF permettra aux conseillers juridiques d'actualiser et d'améliorer continuellement leurs compétences, leurs capacités et leurs aptitudes pour renforcer leurs contributions et s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. L'OACI et les États peuvent s'appuyer sur leurs conseillers juridiques pour renforcer et améliorer leur capacité de réaction face aux occasions et aux défis nouveaux et émergents, ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur le développement de l'aviation civile internationale.

APPENDICE

FORUM DES CONSEILLERS JURIDIQUES EN AVIATION CIVILE

A40-xx : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique Renforcement de la capacité et de l'efficacité des États pour la mise en œuvre des traités de droit aérien et l'actualisation des lois et règlements nationaux

L'Assemblée,

Rappelant le rôle important que joue le droit (en particulier le droit aérien) pour aider l'OACI à atteindre ses buts et ses objectifs, et lui permettre ainsi qu'à ses États membres et au secteur de l'aviation, de réagir efficacement face aux occasions, aux menaces et aux défis nouveaux et émergents concernant le développement de l'aviation civile internationale,

Reconnaissant que les États membres doivent veiller à ce que des lois et des règlements appropriés soient élaborés pour mettre en œuvre la Convention de Chicago, les instruments de droit aérien pertinents et les dispositions de l'OACI, et appliqués conformément à cette convention, ces instruments et ces dispositions,

Affirmant que les conseillers juridiques en aviation civile et les praticiens du droit aérien jouent un rôle important en aidant leurs États et leurs organisations à appliquer les traités de droit aérien ainsi qu'à élaborer et à actualiser leurs lois et réglementations nationales afin de donner effet aux politiques nationales et aux exigences réglementaires ;

Considérant que les conseillers juridiques doivent constamment actualiser et améliorer leurs compétences, leurs capacités et leurs aptitudes pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités ;

Se félicitant de la tenue du premier Forum des conseillers juridiques en aviation civile, organisé par l'OACI et accueilli par Singapour en mai 2019, forum qui a permis aux conseillers juridiques, notamment ceux travaillant pour des organisations qui réglementent l'aviation civile, de partager et d'échanger des points de vue sur des questions d'actualité présentant un intérêt pour la communauté aéronautique internationale, et sur le renforcement de leur soutien à leurs organisations et à leurs États,

Encourage les États membres qui ne l'ont pas encore fait à créer des postes spécialisés de conseillers juridiques internes dans leurs administrations de l'aviation civile ;

Encourage les États membres à utiliser les séminaires et ateliers de l'OACI, le cours de droit aérien international et d'autres événements analogues pour la formation et le perfectionnement continu de leurs conseillers juridiques et à envisager d'organiser de temps en temps de tels événements dans leurs États et leurs régions ;

Invite les États membres à soutenir l'initiative du Forum des conseillers juridiques en aviation civile et à envisager d'accueillir des réunions ultérieures de ce forum, ainsi qu'à encourager et à aider leurs conseillers juridiques à participer et à contribuer audit forum ;

Demande au Secrétaire général d'aider les États membres à acquérir et à tenir à jour les compétences appropriées des conseillers juridiques en aviation civile, notamment en élaborant un cadre de compétences permettant de renforcer leur rôle ;

Prie instamment les États membres de soutenir les travaux de l'OACI dans le domaine juridique en encourageant leurs conseillers juridiques à participer activement aux travaux du Comité juridique, des sous-comités et équipes spéciales, des groupes d'experts, des groupes de travail et des autres organes similaires créés pour examiner les questions de droit aérien et élaborer des solutions juridiques.

— FIN —